

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de CNP Assurances - 17 avril 2020

Discours de Madame Stéphane Pallez

Présidente du comité d'audit et des risques de CNP Assurances

Il me revient de vous faire rapport des travaux du Comité d'audit et des risques que je préside depuis 2011. Il s'est réuni à sept reprises en 2019, généralement la veille du conseil d'administration. J'associe à ce compte-rendu ses membres qui ont travaillé à mes côtés : Marcia Campbell, Jean-Yves Forel, Florence Lustman, Olivier Mareuse et enfin Perrine Kaltwasser qui a rejoint le Comité en septembre en remplacement de Florence Lustman laquelle est devenue Présidente de la Fédération Française de l'Assurance (FFA).

Ils apportent beaucoup de valeur à ce Comité et nous permettent d'appréhender des sujets nombreux, assez complexes et tout à fait fondamentaux pour la bonne santé de votre société et sa capacité à respecter toutes les réglementations. Nous pouvons ainsi apporter au Conseil d'administration nos avis pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle.

La composition de votre Comité d'audit et des risques a évolué à compter du 4 mars 2020 suite à la reconfiguration de l'actionnariat de CNP Assurances et aux changements de gouvernance qui en ont résulté. Et je tiens à remercier spécifiquement Olivier Mareuse, représentant de la CDC, qui quitte donc ce comité, pour la contribution majeure qu'il a apporté à ses travaux depuis septembre 2013.

Le comité d'audit et des risques peut également recourir à des **experts externes** aux frais de CNP Assurances après en avoir informé préalablement le Président du conseil d'administration ou le conseil d'administration. Cela a été notamment mis en œuvre en 2019 pour éclairer les membres du comité sur les risques de l'entreprise, et pour leur permettre d'analyser et d'approuver notamment les reportings prudentiels au titre de cet exercice.

Participent également aux séances de ce Comité les **responsables opérationnels de l'entreprise impliqués dans la gestion financière et des risques**, et notamment les deux invités permanents que sont Thomas Béhar (Directeur financier) et Jean-Christophe Mérer (Directeur des risques groupe). Nos échanges sont directs et nourris avec les responsables de l'entreprise et les **titulaires des fonctions clés** (Audit, Risques, Conformité, Actuariat). L'audition des **Commissaires aux comptes** permet en outre d'apprécier les contrôles réalisés et d'échanger avec eux sur la prise en compte par le management des recommandations formulées.

Le Comité est donc très actif. Conformément à ses attributions, il a travaillé sur les comptes et sur l'information financière, ainsi que sur les aspects actuariels et prudentiels dans le cadre de la réglementation Solvabilité 2. Nous avons aussi examiné l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Nous avons d'abord travaillé sur les impacts potentiels ou avérés de l'environnement économique, juridique ou législatif sur l'activité de CNP Assurances et notamment au titre de l'année 2019, sur :

- Les nouvelles opportunités pour les assureurs et les assurés rendues possibles par les dispositions de la **Loi Pacte**, portant notamment sur les produits d'épargne et de retraite.
- La prise en compte par CNP Assurances de l'environnement prolongé de **taux très bas voire négatifs** dans son pilotage de l'activité d'assurance en euros ;
- L'examen pour la première année du **plan préventif de rétablissement**, en réponse aux nouvelles obligations instaurées par la loi Sapin II.
- Les modalités de **prise en compte de la Provision de Participation aux bénéficiaires**, dans les calculs du taux de solvabilité des compagnies d'assurances, permises par l'arrêté de décembre 2019.

Nous nous sommes également penchés sur les actions menées par l'entreprise pour améliorer sa **rentabilité**. Nous avons ainsi effectué un suivi des plans d'actions visant à redresser la profitabilité de certains portefeuilles, activités ou filiales jugés problématiques. Il a été constaté à ce titre une **amélioration des résultats techniques de l'assurance digitale Youse au Brésil, mais aussi parfois la persistance de situations encore déficitaires**. Nous sommes attentifs à l'efficacité des démarches d'excellence opérationnelle, dont les effets du nouveau programme d'efficacité orienté processus ont été examinés. Nous sommes tout particulièrement attentifs au niveau de **provisionnement de certains contrats**, non réglés en Italie.

Le Comité d'audit et des risques a analysé plusieurs sujets opérationnels liés à la gestion des risques comme l'évolution de la politique de sous-traitance et la maîtrise des risques associés, ainsi que la revue des **plans de continuité en cas de crise**. Il s'assure de la gestion des expositions aux risques de marché. Nous regardons également la politique de couverture de change et la manière dont elle a été appliquée dans le cadre de nos négociations sur le renouvellement de notre partenariat brésilien. Les membres du Comité ont pu examiner une **étude sur les risques du Groupe**, réalisée par un consultant externe et destinée au conseil d'administration, et partager pour la première fois en 2019 les **enjeux du risque climatique** pour un assureur comme CNP Assurances.

Nous avons travaillé sur plusieurs sujets relevant de la **conformité**, particulièrement sensibles en raison du risque de sanction et de réputation de l'entreprise qu'ils peuvent entraîner. Le Comité a examiné le plan d'actions de l'entreprise visant à renforcer son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux recommandations de l'ACPR après son contrôle réalisé dans ce domaine en 2018.

Le Comité examine les résultats de l'ORSA, c'est-à-dire le besoin global de solvabilité, le contenu des rapports sur la solvabilité et la situation financière de CNP Assurances avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration. A cet égard, dans le contexte de taux très bas voire négatifs rencontré en 2019, l'entreprise a réalisé un **ajustement du modèle d'évaluation du taux**

de couverture Solvabilité 2, revu par les Commissaires aux comptes et par le Comité d'audit et des risques.

Dans le cadre du contrôle des comptes consolidés, nous avons également procédé à une audition des Commissaires aux comptes hors de la présence de la Direction générale. Nous nous sommes assurés de leur capacité à assurer leur mission en toute indépendance. Nous avons pris connaissance d'un **suivi consolidé des recommandations** formulées par l'audit interne, l'ACPR, les Commissaires aux comptes et le responsable de la fonction clé actuarielle afin de disposer d'une vision d'ensemble des différentes recommandations.

Enfin, nous avons pu apprécier la qualité et la solidité de la performance économique de CNP Assurances en 2019, avec une croissance du résultat net de 3,3%. Le taux de couverture du SCR se situe à 227 % fin 2019, soit un niveau confortable, et qui résulte d'un impact négatif de la situation de taux bas, et de l'effet positif de la prise en compte de la Provision de participation aux bénéfices en ligne avec les dispositions réglementaires arrêtées fin 2019.

Au titre du début de l'année 2020, le Comité a pu commencer à évaluer avec le Management les conséquences directes et indirectes de la crise sanitaire sur le Groupe CNP Assurances et observer, qu'au vu des données présentées à date, cette crise n'est pas de nature à affecter profondément la solidité financière de CNP Assurances.